

PLAN COLLEGES 2016 -2022

(document approuvé par l'Assemblée départementale du 27 juin 2016)

I-	PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DES ORIENTATIONS	p 3
II-	LES GRANDS AXES DU PLAN	p 6
	Axe I - Une restauration de proximité et durable	p 6
	Action 1 : une restauration de qualité	p 8
	Action 2 : une restauration durable et moderne	p 9
	Axe II - Des collèges connectés	p 10
	Action 3 : des équipements homogènes et ambitieux	p 11
	Action 4 : structurer et moderniser	p 12
	Action 5 : accompagner les usages	p 13
	Axe III - Des collèges ouverts sur leur territoire	p 14
	Action 6 : des bâtiments rénovés et durables	p 16
	Action 7 : des établissements ouverts et adaptés	p 17
	Action 8 : des établissements favorisant la pratique sportive	p 18
	Axe IV - Ambition des élèves	p 19
	Action 9 : favoriser la diversité des parcours	p 21
	Action 10 : favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle	p 22
	Action 11 : collégien citoyen	p 23
	Action 12 : les internats de la réussite pour tous	p 24
	Action 13 : prévenir et lutter contre l'absentéisme	p 25
	Axe V - Des transports scolaires adaptés et sécurisés	p 26
	Action 14 : des transports scolaires adaptés	p 27
	Action 15 : des transports scolaires sécurisés	p 28
	Axe VI - Des personnels au cœur des collèges	p 29
	Action 16 : accompagner et reconnaître le rôle des agents des collèges	p 30
	Action 17 : les agents départementaux, acteurs du Plan collèges	p 31

PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DES ORIENTATIONS

1. UN PLAN COLLÈGES PARTAGÉ, ÉVOLUTIF ET GÉNÉRAL :

Des orientations issues d'une année de concertation :

Les premières réunions de concertation ont été lancées avant l'été 2015 dans la perspective de dresser un bilan du plan arrivant à échéance et d'identifier les enjeux principaux du futur plan.

L'ensemble des personnes concernées a été associé à ces travaux :

- les enseignants,
- les agents des collèges et les organisations syndicales du Département,
- les agents de l'administration scolaire,
- les familles,
- les partenaires professionnels et institutionnels (SMI, CANOPE, CIO ...),
- les directions du Département concernées (Transport, Bâtiment, Développement économique),
- les collégiens.

Bien entendu, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale a été un partenaire privilégié dans l'élaboration du plan collèges parce que toutes les actions engagées par le Département doivent être complémentaires des projets et ambitions de l'Éducation nationale.

Ce sont, au final une vingtaine de réunions de concertation qui ont été organisées par le Département, soucieux de construire un plan collèges en lien étroit avec les problématiques de terrain et les enjeux locaux. Parce qu'il a été essentiel pour le Département de l'Ardèche d'entendre la parole des collégiens ardéchois, les mieux à même d'identifier les évolutions attendues, nous sommes allés à leur rencontre.

En effet, depuis octobre 2015, une équipe de 6 jeunes en service civique, placés sous la responsabilité d'Unis-Cité, a été mandatée pour rencontrer les collégiens de 6 établissements ardéchois et travailler sur 2 sujets :

- "Mon collègue et moi" avec pour objectif de recueillir la parole des collégiens sur la vie quotidienne dans leur établissement,
- "Citoyenneté et développement durable au collège" avec pour objectif de sensibiliser les collégiens au respect de l'environnement, de favoriser une prise de conscience des impacts du gaspillage et d'inventer des solutions durables comme le tri des déchets pour y remédier (création de gachimètres).

Les travaux réalisés par ces jeunes ont été intégrés dans la réflexion départementale.

Par ailleurs, l'ensemble des collèges ont été visités par Mesdames Stéphanie BARBATO et Sandrine CHAREYRE, élues référentes, de septembre 2015 à juin 2016. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de partager avec les personnes rencontrées sur les perspectives des années à venir.

Un plan collèges général et évolutif :

En matière d'éducation particulièrement, les évolutions du contexte social ou institutionnel peuvent être très rapides. Par ailleurs, pour certaines problématiques ou enjeux majeurs, les solutions ne sont pas uniques et peuvent être complexes.

C'est pourquoi, il a été décidé d'élaborer un plan collège général, qui dresse les grandes orientations pour les années à venir, fixe la feuille de route du Département.

Des ajustements pourront être opérés au long des 7 années que couvre ce plan pour tenir compte des évolutions, de nouveaux projets, ou encore pour préciser certaines orientations qui, à ce stade, sont identifiées mais pour lesquels des travaux plus approfondis méritent d'être menés pour identifier des solutions opérationnelles.

La dynamique autour du plan collège ne s'arrête pas en 2017 et le Conseil départemental souhaite conserver d'une part un lien régulier avec les partenaires rencontrés, et d'autre part une gouvernance partagée autour du plan collèges.

Les instances réunies durant la phase de concertation auront donc toujours matière à se réunir, à un rythme moins soutenu que lors de la phase d'élaboration.

Ces instances pourront faire évoluer les orientations, en suivre la réalisation et évaluer les actions entreprises.

2. LE PLAN COLLÈGES 2016-2022 : SES GRANDS AXES ET ACTIONS :

L'ambition générale de l'exécutif départemental :

Le Département a un rôle particulier, à part entière, à jouer en faveur des collèves.

Notre rôle n'est pas anecdotique pour la vie des collèves puisque nous avons en charge la mise à disposition et l'entretien des bâtiments, la restauration scolaire ainsi que l'équipement des collèves.

Considérant que les actions entreprises par le Département concourent, en complémentarité avec l'Éducation nationale, à donner les meilleures chances de réussite d'avenir aux collèves, nous souhaitons afficher des ambitions fortes.

- l'ambition de créer les conditions d'épanouissement des collèves (parcours professionnels, éducation artistique et culturelle, démarche citoyenne, ouverture au monde ...),
- l'ambition de structurer un modèle de restauration durable et responsable,
- l'ambition d'accompagner les nouvelles pratiques pédagogiques, notamment celles liées au déploiement des usages du numérique,
- l'ambition de proposer un service public innovant, évolutif, ouvert sur son territoire,
- l'ambition de concevoir un patrimoine fonctionnel, respectueux de l'environnement,
- l'ambition de rendre les agents départementaux des collèves, acteurs d'une politique éducative exemplaire.

Un plan articulé autour de 6 axes forts :

Pour répondre à l'ensemble de ces ambitions, nos actions concerneront six axes principaux résumés ci-dessous :

Axe 1 : Une restauration de proximité et durable :

Le bien manger au collège est essentiel pour les collèves mais peut aussi constituer un facteur de développement local et durable.

Notre action pour les années 2016-2022 tendra à :

- Développer et valoriser la qualité des repas.
- Augmenter la consommation locale (circuits de proximité) et les produits bio pour qu'ils représentent 40 % des produits consommés dans les cantines ardéchoises.

Dès 2016, une étude sera lancée pour étudier les actions possibles, notamment la mise en place d'une légumerie en Ardèche.

- Favoriser les gestes éco-responsables dans les collèves.

Axe 2 : Des collèves connectés :

Pour lutter contre la fracture numérique d'une part et ouvrir de nouvelles perspectives pédagogiques, il est essentiel que le Département de l'Ardèche équipe ses collèves de matériels modernes et innovants.

La politique du numérique au collège s'articulera autour de plusieurs actions complémentaires :

- la modernisation des infrastructures,
- l'équipement en postes informatiques (dans la perspective de passer d'un taux d'équipement de 1 poste pour 10 élèves à 1 poste pour 5 élèves),
- déployer des matériels facteurs d'innovation pédagogique interactive comme les tablettes ou les vidéoprojecteurs interactifs.

Ces actions devront s'appuyer sur une politique forte de formation des enseignants pour en garantir le succès. Par ailleurs, le Conseil départemental souhaite engager, avec l'Éducation nationale, une évaluation précise de l'impact de l'équipement numérique sur les pratiques et le niveau, et la santé des collèves.

Le futur collège de La Voulte sera "le collège du numérique" en Ardèche où toutes les classes seront équipées de classes mobiles et de tableaux interactifs. Il constituera un terrain d'expérimentation du

numérique au collège, un incubateur d'innovations pédagogiques que nous pourrions capitaliser ensuite pour les opérations futures.

Cette initiative sera complémentaire de l'action engagée sur le collège des Perrières à Annonay permettant d'équiper de tablettes individuelles les classes de 5ème pendant 3 ans. Une convention de partenariat identifie les objectifs généraux, les engagements de chaque partenaire et les modalités de financement par l'État. Il est à noter que la convention permet au Département de l'Ardèche d'obtenir un financement supplémentaire par rapport à l'appel à projets initial, pour l'équipement des enseignants de 5ème.

Axe 3 : Des collèges ouverts sur leur territoire :

Le Département de l'Ardèche mène une politique volontariste en matière d'immobilier des collèges malgré une contrainte budgétaire forte.

Garantir de bonnes conditions d'accueil et investir dans des bâtiments durables sont nos objectifs principaux :

- un collège rénové ou reconstruit chaque année pour une dépense d'investissement de 10 M€,
- des bâtiments exemplaires sur le plan énergétique,
- des bâtiments ouverts sur l'extérieur, accessibles aux partenaires pour une utilisation diversifiée,
- des bâtiments adaptés aux usages.

Axe 4 : L'ambition des élèves :

Le Département de l'Ardèche peut mettre en œuvre des actions destinées à favoriser l'égalité des chances. Le système éducatif actuel, malgré sa vocation initiale, est souvent facteur d'inégalités.

Par ailleurs, cette inégalité touche particulièrement les ardéchois, dont les chances de mener une scolarité longue sont moindres pour des raisons géographiques et culturelles.

Ces constats doivent inciter le Département à tout mettre en œuvre pour lever les barrières existantes et favoriser l'égalité des chances en :

- favorisant les parcours diversifiés notamment le lien avec le monde économique ou les enseignements interdisciplinaires,
- favorisant l'ouverture, la mobilité internationale des collégiens et la pratique des langues,
- incitant au développement d'initiatives citoyennes dans les collèges.

Axe 5 : Des transports scolaires adaptés et sécurisés :

Même si les transports scolaires ne relèvent plus de la compétence directe du Département à partir de septembre 2017, il est apparu important d'acter dans ce plan les actions réalisées par la collectivité territoriale qui vont se poursuivre et se développer jusqu'à la date du transfert.

Enjeux :

- renforcer l'adaptation des transports scolaires en optimisant les services selon les horaires de fonctionnement des établissements tout en prenant en compte les moyens à disposition et l'amélioration de la communication des usagers et des différents acteurs,
- poursuivre les actions en matière de sécurité aux abords des cars et dans les cars, incluant le respect des règles par les adolescents dans les véhicules.

Axe 6 : Les personnels au cœur des collèges :

Nous disposons d'une ressource essentielle dans les collèges : plus de 200 agents œuvrent quotidiennement à la politique départementale en faveur des collèges.

Le plan collèges 2016-2022 est l'occasion pour le Département de l'Ardèche de consolider son rôle en qualité d'employeur envers ces agents en harmonisant certaines pratiques et en veillant à améliorer leurs conditions de travail.

Par ailleurs, nous souhaitons valoriser la présence de ces agents dans les collèges pour en faire des relais locaux de déclinaison et déploiement du plan collèges. Ils sont donc, à ce titre, des acteurs essentiels du plan.

Axe I - Une restauration de proximité et durable

Etat des lieux : des atouts dans les établissements ardéchois

Le Département a piloté dès 2006 une politique de restauration ambitieuse, basée sur la professionnalisation des personnels, la reconstruction des services de demi-pension, l'installation d'équipements modernes et performants, l'accroissement de l'utilisation de denrées fraîches et locales.

Aujourd'hui, 23 collèges publics du département disposent de leur propre cuisine de restauration traditionnelle.

Ce sont 84 agents du Département, avec à leur tête des chefs cuisiniers, qui s'efforcent chaque jour de servir des repas de qualité, composés avec des produits de saison, frais et bio, et pour lesquels sont privilégiés les circuits courts et de proximité (produits locaux et régionaux).

Ce sont 1 310 000 repas qui sont servis chaque année dans les collèges ardéchois soit 63 tonnes de légumes frais.

L'enquête de satisfaction conduite par des volontaires en service civique auprès d'un panel de collégiens ardéchois démontre que 86 % d'entre eux estiment que les repas servis par leurs établissements sont équilibrés.

Par ailleurs, depuis près de 10 ans, des diététiciennes-conseils interviennent plus de 1400 heures/an dans les collèges pour éduquer enfants et personnels, au goût et à l'équilibre alimentaire.

Chaque année, de nombreuses animations sont proposées dans les établissements comme la semaine de la gastronomie, la semaine du goût, des repas à thèmes variés, et des opérations petit déjeuner à destination des élèves de 6^{ème}.

Depuis la loi du 13 août 2004, la restauration scolaire relève de la compétence du Département, qui a décidé d'en faire un véritable service public de qualité, concourant au développement du territoire et tenant compte des enjeux éducatifs, de santé publique et de justice sociale. Ainsi, la quantité de repas servis a augmenté de 13 % depuis 2008 et 83 % des collégiens sont désormais demi-pensionnaires. L'égalité d'accès au service de restauration est garantie par les aides financières accordées par le Département, en complément de celles de l'Etat : tarifs harmonisés, calcul selon le quotient familial, revalorisation du montant des bourses. La qualité et la sécurité alimentaires ont été renforcées grâce à l'équipement et l'aménagement des cuisines la constitution de menus variés et équilibrés avec des produits frais.

Orientation stratégique : Développer une restauration de proximité et durable

Cette orientation forte du plan collège 2016-2022 répond à plusieurs enjeux :

- connaître l'origine des produits alimentaires, leur mode de production, et s'assurer de leur qualité sanitaire,
- valoriser et soutenir l'agriculture locale, assurer un débouché à la production agricole du territoire et ainsi structurer l'offre et créer une dynamique économique territoriale,
- participer à l'éducation au goût avec des produits du terroir dont les qualités nutritionnelles n'ont pas été modifiées,
- développer les valeurs environnementales (acheminement plus économe en énergie, conditionnement des produits optimisé et allégé...)

Les actions :

Action 1 : une restauration de qualité

Action 2 : une restauration durable et moderne

Les projets phares du plan collèges 2016-2022 :

- favoriser les produits bio et locaux en passant de 20 à 40% de produits bio et locaux dans les assiettes
- développer les circuits de proximité en lançant une étude pour analyser la faisabilité et l'opportunité de mettre en place une légumerie ou étudier d'autres pistes possibles ;
- mettre en place une démarche de labellisation des cantines des collèges
- équiper tous les collèges de matériels de compostage et de table de tri dotée d'un système de pesée

Action 1 - Une restauration de qualité

En servant près de 1,4 millions de repas annuels à plus de 9 000 collégiens, le Département est un des plus importants restaurateurs ardéchois... Il peut, de ce fait, mettre en œuvre une action forte auprès des jeunes Ardéchois visant à l'éducation au goût, à une alimentation durable et de proximité.

Objectif :

Améliorer et valoriser la qualité des repas servis dans les collèges

Modalités :

Amélioration de la qualité gustative et nutritionnelle des repas servis dans tous les collèges ardéchois, tout au long de l'année :

- réalisation d'une étude sur les pistes de développement des filières courtes et analysant l'opportunité de constituer une légumerie départementale pour que la moitié des produits consommés dans les cantines soient issus des filières courtes ;
- généralisation de l'approvisionnement en produits frais et de saison
- augmentation de 20 à 40% de produits locaux et bio dans les assiettes
- valorisation de la qualité des repas servis au travers d'une labélisation
- contractualisation sur les modalités d'approvisionnement avec les établissements
- formation des cuisiniers aux techniques de cuisson préservant les qualités nutritionnelles des aliments.

Education, sensibilisation des collégiens :

- information sur la qualité des repas (provenance des denrées, label de qualité...), leurs caractéristiques nutritionnelles, la présence d'allergènes...
- formation des collégiens au « bien manger » en lien notamment avec les diététiciennes
- aides à l'éducation nutritionnelle.

Publics concernés : tous les collèges hors cités scolaires

Porteur(s) de l'action :

Département, Direction éducation, service agriculture, collèges

Partenaires techniques :

- diététicien - nutritionniste,
- centre de développement agro-alimentaire (CDA),
- Chambre d'Agriculture,
- Un plus bio.

Modalités et indicateurs d'évaluation :

- nombre de collèges labellisés,
- coût moyen par repas,
- Nombre d'actions organisées pour sensibiliser les jeunes au « bien manger »,
- Evolution de la consommation en fruits et légumes dans les cantines.

Échéancier de réalisation

2016-2022

Action 2 - Une restauration durable et moderne

Tous les jours, d'importantes quantités de nourriture sont gaspillées et jetées dans les cantines scolaires. C'est par la mise en place de mesures qui déclenchent des changements de comportement, aussi bien au niveau des collégiens que des équipes de cuisine, que la restauration scolaire pourra devenir durable et responsable.

Objectif :

Favoriser les gestes éco-responsables dans les cantines

Modalités :

Adaptation de la composition et de la distribution des repas :

- amélioration de la qualité : voir action 1
- ajustement des quantités préparées et servies, analyser la pertinence de l'autoservice (remplissage de l'assiette par l'élève)

Sensibilisation des élèves et des personnels

- formation des personnels aux techniques de compostage, de tri
- généralisation et valorisation du compostage des déchets alimentaires
- généralisation du recyclage des déchets en travaillant en lien avec les partenaires sur la continuité de la chaîne de recyclage
- équipement des cuisines en tables de tri avec pesée
- élaboration des critères d'un diplôme « collègue écoresponsable »

Développement de l'éco-cuisine :

- déploiement d'une web-application pour suivre et analyser la politique d'achat des établissements
- équipement des cuisines en sous-compteur (énergies, fluides) et en matériel à faible consommation énergétique
- généralisation des techniques et produits de nettoyages écoresponsables,
- formation des agents aux pratiques économes en énergie

Publics concernés :

Tous les collèges, personnels et collégiens ;

Porteur(s) de l'action :

- Département, collèges.

Partenaires techniques :

- Services départementaux et groupes projets définis au sein des Collèges, intercommunalités de collecte et traitement des déchets.

Indicateurs d'évaluation :

- Baisse des volumes de déchets non organiques produits,
- taux de compostage,
- nombre d'établissements équipés de composteurs
- évolution des consommations énergétiques.

Échéancier de réalisation

2016-2022

Axe II - Des collèges connectés

Etat des lieux :

L'Ardèche affiche un taux de raccordement des collèges à la fibre optique optimal : 100 % des collèges sont connectés (32 % au niveau national) et les débits peuvent être augmentés en fonction des besoins. L'Ardèche s'est constituée comme un département précurseur grâce à la mise en place du syndicat mixte Ardèche Drôme numérique (ADN).

Par ailleurs, le Département de l'Ardèche a mis en place une organisation spécifique et innovante en s'appuyant sur le syndicat mixte des inforoutes pour assurer l'installation et la maintenance des postes informatiques dans les collèges.

A ce jour, les collèges ardéchois disposent en moyenne d'un poste informatique de moins de 5 ans pour 10 élèves et de 0.5 tablettes pour 100 élèves (contre 3.7 en moyenne nationale).

Les actions en faveur du numérique doivent donc être renforcées pour améliorer le taux d'équipement, permettre aux établissements de disposer de matériels modernes et accompagner leurs usages.

Orientation stratégique : Faire du numérique un levier de facilitation et de dynamisation des apprentissages pour tous les élèves

Selon l'étude ECOTER publiée en février 2016 "Le numérique est un tremplin vers une école réinventée, plus interactive, plus ouverte, où l'élève devient l'acteur, où l'enseignant retrouve un réel rôle de pédagogue, une école dans laquelle tous les partenaires de la communauté éducative trouvent leur place".

Le numérique constitue une opportunité d'ouverture et de facilitation de la pédagogie. Grâce à l'aide apportée par les supports numériques dans la personnalisation des apprentissages, et au temps gagné, l'enseignant peut réorganiser sa façon d'enseigner, rassembler les élèves selon leurs besoins, selon les objectifs de l'activité ; développer des enseignements différenciés et des apprentissages personnalisés.

Le Département de l'Ardèche est convaincu de ces opportunités et souhaite proposer les conditions matérielles et offrir aux enseignants les équipements nécessaires pour leur permettre de développer des pratiques actives, participatives, différenciées, collaboratives, personnalisées.

Les actions

Action 3 : Des équipements homogènes et ambitieux

Action 4 : Structurer et moderniser

Action 5 : Des objectifs partagés avec l'Education nationale

Les projets phares du Département dans le plan collèges 2016-2022 :

- passer d'un poste informatique pour 10 élèves à un poste informatique pour 5 élèves
- faire du futur collège de la Voulte le collège du numérique
- équiper, d'ici 2022, tous les collèges en matériels modernes de types vidéoprojecteurs interactifs
- déployer des tablettes mobiles dans les collèges et évaluer leur impact sur les pratiques et le niveau des élèves

Action 3 – Des équipements homogènes et ambitieux

Objectif :

Homogénéiser et améliorer l'équipement informatique des collèges ardéchois

Modalités :

Améliorer l'équipement en postes informatiques des collèges :

- Elaboration d'un référentiel informatique et technique pour l'équipement des collèges
- Augmentation du taux d'équipement des collèges pour atteindre l'objectif d'un poste pour 5 élèves en moyenne.
- Délégation du déploiement et de la maintenance des matériels au Syndicat mixte des inforoutes),

Développer les outils numériques innovants dans les collèges :

- Poursuite de l'équipement en tablettes sous la forme de classes mobiles, notamment dans le cadre des appels à projets ministériels
- Expérimentation et bilan de l'équipement individuel en tablettes au collège des Perrières à Annonay
- Généraliser, d'ici 2022, l'équipement de tous les collèges en vidéoprojecteurs interactifs

Publics concernés

Tous les collèges (cités mixtes en lien avec la Région).

Porteur(s) de l'action :

Département

Partenaires techniques :

Rectorat, Région (AMPLIVIA), Education nationale, Syndicat Mixte des Inforoutes

Indicateurs d'évaluation :

- taux d'équipement des collèges en postes informatiques
- nombre de collèges équipés en conformité avec le référentiel
- taux de couverture en classe mobile (tablettes)

Échéancier de réalisation

2016-2022

Action 4 - Structurer et moderniser les infrastructures et les réseaux

La loi Peillon a transféré en 2013 aux Départements la maintenance de l'informatique des collèges. Au-delà de la maintenance, c'est par la modernisation des infrastructures que le Département peut fournir aux élèves et à la communauté éducative un service de qualité.

Objectif

Moderniser, sécuriser et optimiser les infrastructures informatiques des collèges

Modalités

- **Plan de modernisation des infrastructures piloté et centralisé par la direction informatique du Département (équipe dédiée):**
 - serveurs
 - technologie de virtualisation
 - modernisation des couches applicatives de type annuaire
 - logiciel de gestion du parc informatique (inventaire, maquettage, déploiement et prise de main à distance)
- **Renforcement de la collaboration entre collèges et services du Département (informatique, éducation)**
 - visites régulières
 - organisation de comités de pilotage

Publics concernés

Tous les collèges (cités mixtes en lien avec la Région).

Porteur(s) de l'action :

Département : direction des services informatiques / direction de l'éducation

Partenaires

Rectorat

Collèges

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'opérations de modernisation (réseau, serveur) réalisées par année scolaire
- temps d'intervention sur incidents

Échéancier de réalisation

2016-2019

Action 5 - Accompagner les usages

Parce qu'équiper ne suffit pas, le Département de l'Ardèche souhaite qu'une politique d'accompagnement aux usages puisse être portée en lien avec l'Education nationale.

Objectif :

Accompagner les usages du numérique en lien avec l'Education nationale

Modalités :

- **Accompagner aux usages du numérique :**
 - Conforter les initiatives d'accompagnement menées par CANOPE (cafés du numérique, débats, semaines de sensibilisation, prêt de matériel)
 - Former les enseignants (Education nationale)
 - Assurer une veille sur les outils innovants et pertinents sur le plan pédagogique
- **Sensibiliser à un usage raisonné du numérique :**
 - Assurer une veille sur les questions d'impact sanitaire du numérique
 - Sensibiliser les jeunes sur leur devoir d'utilisateur (sécurité, temps passé devant les écrans...)
- **Promouvoir les usages :**
 - Mettre en réseau les enseignants utilisateurs du numérique
 - Favoriser/partager les bonnes pratiques et les retours d'expérience
 - Valoriser et mutualiser la production des enseignants

Publics concernés

Tous les collègues

Porteur(s) de l'action

Département

Partenaires techniques

Education nationale et CANOPE,

Indicateurs d'évaluation :

Bilan de l'expérimentation en tablettes individuelles aux Perrières

Bilan de l'équipement en classes mobiles

Nombre d'enseignants formés au numérique

Echéancier de réalisation

2016/2022

Axe III - Des collèges ouverts sur leur territoire

Etat des lieux :

L'Ardèche compte 24 établissements dont la moitié ont fait l'objet d'une rénovation lourde durant les 15 dernières années.

Ce sont 12 500 personnes qui utilisent ces bâtiments (élèves, enseignants, agents du département, agents administratifs de l'Education Nationale).

Par ailleurs, dans le budget des établissements, les frais de fonctionnement de ces bâtiments constituent une dépense qui n'est pas négligeable, d'environ 1 500 000€ (hors cités mixtes).

Une expérimentation innovante :

Le Département de l'Ardèche s'est engagé à partir de 2014 dans une démarche innovante, sous la forme d'une recherche action, pour réfléchir et anticiper le collège de demain. Démarche participative, associant l'ensemble des usagers des collèges (professionnels et élèves), l'action « collège du 21^{ème} siècle » s'est appuyée sur deux établissements pilotes : le collège de la Voulte et le collège de Joyeuse.

Les principes suivants ont été intégrés dans la démarche :

- le collège pour tous et pour chacun : le collège pour tous peut laisser place à un collège capable de tendre la main à tout moment à chaque élève,
- le collège comme lieu évolutif : avec des espaces susceptibles d'évoluer en fonction des pratiques pédagogiques, de favoriser le travail partagé ...,
- le collège avec une ouverture maîtrisée sur l'extérieur ; susceptible d'accueillir d'autres personnes que les élèves, notamment les publics qui relèvent de la compétence du Département pour mutualiser les locaux et les équipements, en dehors des heures scolaires,
- le collège, comme un lieu d'échanges entre les adultes et les élèves pour favoriser l'autonomie, la prise de responsabilité, la citoyenneté ... ; constitué d'espaces de pause et de détente, en pensant les locaux pour faciliter la surveillance naturelle ;

Les résultats de ces travaux seront désormais valorisés dans la conception des nouveaux collèges et l'élaboration des programmes.

Orientation stratégique

Investir dans les collèges, c'est investir dans notre jeunesse.

Avec le collège de St Cirques en Montagne le Département inaugurerait une nouvelle génération d'établissements... faisant la part belle à la qualité de vie et d'apprentissage des jeunes Ardéchois.

Notre feuille de route liée à la construction des nouveaux collèges, toujours fondée sur l'objectif annoncé de « un collège restructuré ou construit par an », s'appuie sur les concepts suivants :

- Un cadre éducatif serein, fonctionnel, déterminant dans la manière dont les élèves et les adultes vivent leur collège
- Un bâtiment exemplaire en termes de développement durable établi sur la base d'un programme environnemental type précisant les exigences à prendre en compte (HQE, Hautes performances énergétiques...)
- Un collège conçu pour être un espace partagé, ouvert sur la vie de la cité et repensé comme un lieu de vie, d'apprentissage et de partage.

Les actions :

- **action 6** : des bâtiments rénovés et durables
- **action 7** : des établissements ouverts et adaptés
- **action 8** : des établissements favorisant la pratique sportive

Les projets phares du Département dans le plan collèges 2016-2022 :

- restructuration d'un établissement par an pour construire des collèges à énergie positive
- investir en moyenne 10M€ par an dans les collèges ardéchois
- intégrer des clauses sociales dans les marchés relatifs à nos opérations immobilières
- mettre en accessibilité sous 6 ans l'ensemble des collèges ardéchois

Action 6 - Des bâtiments rénovés et durables

Le Département investit en moyenne plus de 10M€ par an pour restructurer, moderniser, améliorer les bâtiments des collèges. Cette action ne constitue pas une simple politique de construction mais traduit une ambition forte d'assurer de bonnes conditions de travail à nos collégiens et aux professionnels. Par ailleurs, ces actions doivent être un levier d'exemplarité du Département en termes d'écologie et de responsabilité sociale.

Objectif

Garantir des bâtiments modernes et responsables écologiquement et socialement

Modalités :

- **maintenir l'engagement du Département dans une politique ambitieuse de modernisation** articulée autour de trois axes : les opérations majeures, les opérations intermédiaires et les opérations de maintenance :
 - ✓ 4 opérations de restructuration d'ici 2020 pour un montant de 31.7M€ : Lamastre (2017*), les Perrières à Annonay (2019*), La Voulte (2020*), Joyeuse (2020*)
 - ✓ Une étude (en cours) sur la construction d'un troisième collège à Annonay
 - ✓ 5 opérations intermédiaires identifiées pour un montant de plus de 2M€ : restructuration de la demi-pension à Jastres et rénovation des toitures des collèges de : Villeneuve-de-Berg, Montpezat-sous-Beauzon, Vals-les-Bains et Saint Péray.
 - ✓ Un programme de maintenance d'environ 600 000€ qui permettra notamment de mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments dans un délai de 6 ans
- **Intégrer dans toutes les opérations un objectif de développement durable et de maîtrise énergétique** notamment à travers le bioclimatisme (tirer le meilleur parti du site d'implantation) : construire des bâtiments passifs en capacité d'en compenser la consommation) voire labélisés BEPOS (bâtiment à énergie positive). Globalement le Département s'engage à construire des bâtiments dont la consommation globale en énergie est inférieure à 50 kWhEP/m².an (norme réglementation thermique 2012) correspondant à 300€/an.
- **Développer les clauses sociales dans les marchés passés par le Département** pour que les opérations de rénovation constituent aussi des opportunités d'insertion.

Contenu :

Intégration dans les programmes

Publics concernés :

Tous les collèges en construction ou restructuration

Porteur(s) de l'action :

Département et collèges

Partenaires techniques :

Collèges publics, entreprises,

Indicateurs d'évaluation :

- coût de l'investissement au m²
- coût de fonctionnement au m²
- taux de vétusté des bâtiments
- nombre de bâtiments adaptés

Échéancier de réalisation

2016-2022

*année prévue de livraison des travaux

Action 7 - Des établissements ouverts vers l'extérieur et adaptés aux usages

Le Département a lancé en 2015, une étude recherche action sur le collège de demain pour apporter un éclairage extérieur et une vision nouvelle, dans la conception des nouveaux collèges et l'élaboration des programmes.

Objectif :

Impulser une nouvelle façon de concevoir les collèges comme des lieux de vie, ouverts vers l'extérieur et pensés par leurs utilisateurs

Modalités :

- **participation des utilisateurs et des acteurs locaux à la conception des projets immobiliers**, ainsi : prendre en compte les projets éducatifs, les besoins des élèves, et ceux des partenaires
- **informer les utilisateurs sur les projets immobiliers et leur avancement**
- **ouvrir les établissements vers l'extérieur** : concevoir le collège comme un lieu d'échanges, diversification des usages possibles des locaux, intégration de salles de vie possiblement utiles à des partenaires extérieurs et aux collégiens pour favoriser leur autonomie,

Publics concernés :

Tous les collèges hors cités scolaires, partenaires extérieurs

Porteur(s) de l'action :

Département

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de conventions passées dans le cadre de cette démarche,
- partenaires utilisant les bâtiments des collèges, taux d'utilisation des surfaces
- nombre d'actions portées par le Département.

Échéancier de réalisation

2016-2022

Action 8 - Des établissements favorisant la pratique sportive

Le Département assure la mise à disposition d'équipements adaptés pour la pratique de l'Education physique et sportive, en veillant à optimiser la mutualisation avec les autres collectivités du territoire.

Objectif : favoriser une pratique sportive des collégiens, adaptée aux projets éducatifs

Modalités :

- **adapter l'équipement au contexte**, notamment le projet de l'équipe enseignante ou encore des effectifs, des besoins et de la présence d'équipements sportifs implantés localement et utilisables par les collégiens ;
- **équiper les établissements :**
 - ✓ **de vestiaires** pour les élèves
 - ✓ **de terrain de basket** sur la cour de récréation
 - ✓ **d'un plateau sportif** après réalisation d'une étude précisant les disciplines intégrées (sports collectifs, athlétisme)
 - ✓ **d'une salle EPS à partir d'un effectif et d'un nombre d'heures de pratique EPS** (+ 400 élèves) et de l'impossibilité pour les communes ou communautés de communes de libérer des créneaux horaires suffisant dans les équipements de proximité (COPIL bâtiments janvier)

Contenu :

Intégration dans les programmes

Publics concernés :

Tous les collèges en construction ou restructuration, même partielle si impact sur l'EPS

Porteur(s) de l'action :

Département et collèges

Partenaires techniques :

Collèges publics (équipe projet à définir) et Service Technique des Bâtiments

Indicateurs d'évaluation :

Tableau de bord des équipements utilisés pour l'EPS (avec précision de m² par établissement, des temps de déplacement des élèves)

Taux d'équipement en terrain de basket, taux d'utilisation du terrain de basket

Taux d'équipement en plateau sportif, taux d'utilisation du plateau sportif

Échéancier de réalisation

2016-2017

Axe IV - L'AMBITION DES ÉLÈVES

Etat des lieux

Education et origine sociale, la question de l'égalité des chances :

La première des vocations de l'Education nationale est de fournir un socle de connaissances, une culture et une éducation à tous les élèves pour leur offrir les meilleures chances d'avenir.

Le service public de l'éducation contribue donc à l'égalité des chances comme cela est indiqué dans le code de l'éducation.

La sociologie, notamment au travers des travaux menés par François DUBET, a largement démontré les imperfections du système éducatif actuel, qui tend parfois à reproduire des inégalités sociales.

L'enquête PISA 2013 montre une aggravation des déterminismes sociaux dans le parcours des élèves ces dernières années.

On sait par ailleurs qu'au-delà du système éducatif, l'origine sociale a un impact fort sur l'accès à la culture et l'ouverture vers l'extérieur des enfants. L'enquête de l'AFEV (*Association de la Fondation Étudiante pour la Ville*) montre également une population d'enfants en éducation prioritaire qui serait en grande précarité à tous les niveaux (10 à 20 %) et qui précisent ne jamais partir en vacances, n'être jamais allés à un spectacle, n'avoir jamais reçu un livre en cadeaux, se coucher après 23 h, ne jamais être aidés pour leurs devoirs, ne pas déjeuner avant l'école ...

La situation des élèves ardéchois :

Un bon niveau :

Le taux de réussite au diplôme national du brevet de l'Ardèche 89.60 % contre 89.40 % au niveau académique.

L'Ardèche est le département de Rhône Alpes où l'on compte le moins d'élèves entrant au collège avec un an de retard.

L'Ardèche affiche aussi un taux de réussite au CAP, BEP et baccalauréat (toutes séries) plus important que la moyenne académique ou la moyenne nationale.

Mais des freins sociaux, géographiques et culturels :

Une étude menée par l'ADUDA (Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche) a révélé que l'Ardèche est le département de la région où les jeunes de 20 à 30 ans sont le moins souvent diplômés et que les bacheliers ardéchois ont tendance à rechercher une insertion professionnelle rapide et locale.

Ce manque d'ambition se reflète d'ailleurs dans les choix d'orientation effectués par les élèves ardéchois, qui se tournent plus vers les filières courtes et professionnelles.

Le caractère rural, isolé et l'absence d'université sur le territoire ardéchois constituent un frein important.

Orientation stratégique : Le Département, facilitateur de l'égalité des chances

Le Département de l'Ardèche a pour ambition de mettre en place les actions concourant à l'égalité des chances pour les élèves ardéchois, en s'appuyant sur les orientations suivantes :

- Donner envie et confiance aux élèves ardéchois dans leur avenir et l'institution scolaire
- Favoriser le lien entre l'élève et le monde pour lui ouvrir des perspectives

Les actions :

Action 9 : favoriser la diversité des parcours

Action 10 : favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle

Action 11 : collégien citoyen

Action 12 : les internats de la réussite pour tous

Action 13 : prévenir et lutter contre l'absentéisme

Les projets phares du plan collège 2016-2022 :

- Mettre en place une Banque de données de stages pour les collégiens
- Développer des classes à sections au collège notamment section jeunes sapeurs-pompiers
- Mettre en place des résidences artistiques dans les collèges
- Des collégiens ouverts sur le monde : doubler l'aide apportée aux projets de séjour à l'étranger pour garantir au moins un séjour à l'international durant la scolarité au collège et mise en place de laboratoires de langue dans les collèges

Action 9 - Favoriser la diversité des parcours

Objectif :

Créer les conditions pour développer les ambitions des collégiens et sécuriser leur parcours

Modalités :

- **Permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel** ainsi que la diversité des métiers et des formations
 - Faire le lien entre le monde économique et l'élève pour inciter les entreprises à accueillir des stagiaires
 - Informer les élèves : constituer une banque de données des stages
- **Favoriser l'interdisciplinarité dans les collèges** : accompagner les projets portés par plusieurs enseignants à travers les contrats tripartites et les projets d'établissement.
- **Favoriser les séjours à l'étranger** : doubler l'aide apportée aux projets de séjour à l'étranger pour garantir au moins un séjour à l'international durant la scolarité au collège
- **Favoriser la pratique des langues étrangères** : aménager dans chacun des collèges un laboratoire de langue adapté et moderne.

Publics concernés :

Tous les collèges.

Porteur(s) de l'action :

Groupe de travail départemental (DSDEN, CIO, animateurs de bassin), et Département

Partenaires techniques :

Entreprises, Chambre consulaire, Fibois,

Indicateurs d'évaluation :

- proportion d'élèves poursuivant des études en seconde et post bac,
- nombre d'élèves partis à l'international durant leur scolarité au collège
- nombre de collèges équipés de laboratoires de langue

Échéancier de réalisation

2016-2022

Action 10 - Favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle

Le Département souhaite favoriser, en lien avec les projets d'établissement et l'Education nationale, l'accès des élèves aux actions artistiques et culturelles.

L'enjeu est de diversifier le parcours des élèves, leurs modes d'expression, et favoriser leur capacité à exercer un regard critique.

Objectif : développer les pratiques artistiques et culturelles dans les collèges

Modalités :

- favoriser le lien entre les collèges et les acteurs artistiques et culturels locaux, notamment partenaires du Département
- expérimentation du déploiement des parcours Education artistique et culturelle (EAC) sur 3 territoires (Beaume Drobie, Pays de Vernoux et Rhône Helvie) et animation d'instances de concertation territoriale
- faire évoluer pour dynamiser les dispositifs existants tels que « collège au cinéma » et « spectacle vivant »
- mettre en place des résidences artistiques dans les collèges

Publics concernés :

Tous les collèges

Collèges de Joyeuse, Vernoux et Le Teil pour les parcours EAC sur les territoires prioritaires.

Porteur(s) de l'action : Département.

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de projets déployés au sein de chaque collège.

Nombre d'élèves impliqués dans des dispositifs artistiques et culturels.

Échéancier de réalisation :

2016-2022

Action 11 - Collégien citoyen

Le Département souhaite favoriser le sens de l'engagement, de l'initiative des collégiens et développer le sens citoyen et l'esprit critique des jeunes.

Objectif :

Faire de la scolarité au collège un moment de prise de conscience citoyenne

Modalités :

- **Favoriser la démocratie au sein du collège :**
 - ✓ formation des délégués d'élèves
 - ✓ organisation d'une journée départementale des conseillers de vie collégienne ou avec représentants élèves des conseils d'administration,

- **Soutenir les actions citoyennes dans les collèges :**
 - ✓ encouragement et soutien à la création et au fonctionnement des sections de jeunes pompiers volontaires,
 - ✓ maintien des appels à projets citoyenneté portés par le Département,
 - ✓ formation aux gestes de premiers secours,
 - ✓ actions de prévention et de sensibilisation des collégiens sur les usages et les dangers du numérique. (Possibilité d'ouvrir ces ateliers aux parents),
 - ✓ soutien aux actions relatives à la lutte contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement, de violence et les addictions,
 - ✓ encouragement à la mise en place d'éco-délégués

Publics concernés : Tous les collèges

Porteur(s) de l'action : Département

Partenaires techniques :

SMI (Syndicat Mixte des Inforoutes), Fédération des Œuvres laïques, DSDEN, SDIS

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de projets citoyen déposés

Formations délégués élèves

Nombre de sections JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers), ou actions de sensibilisation

Nombre d'animations assurées par les EPN (nombre de jeunes concernés)

Échéancier de réalisation

2016-2022

Action 12 - Les internats de la réussite pour tous

L'internat constitue un mode de scolarisation qui favorise la réussite scolaire. Il est aussi un espace de socialisation veillant au bien être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective.

Objectif :

Dynamiser et rendre plus attractifs les internats ardéchois

Modalités :

- **créer une maison de l'internat** pour proposer aux élèves des espaces conviviaux, un espace cuisine-restauration, un espace foyer détente.
- **Soutenir des projets éducatifs en direction des internes** (projets culturels, citoyens et sportifs) et favoriser les projets de mixité visant le lien entre les élèves externes et internes (projets partagés hors temps scolaire).
- **augmenter le montant des bourses des internes** pour faire de l'internat un levier d'égalité des chances
- **développer les classes à section** permettant l'arrivée de jeunes dans les internats

Publics concernés :

Collèges de Vals, Villeneuve-de-Berg, Saint Sauveur-de-Montagut, Montpezat, Saint Cirgues-en-Montagne.

Porteur(s) de l'action :

Département et Etat

Partenaires techniques :

Education Nationale

Indicateurs d'évaluation :

Taux de fréquentation des internats

Taux de réussite des élèves internes au diplôme national du brevet

Nombre de boursiers accueillis en internat

Échéancier de réalisation

2016-2022

Action 13 - Prévenir et lutter contre l'absentéisme

Objectif :

Prévenir l'absentéisme et mettre en place des réponses adaptées. Renforcer l'inclusion scolaire.

Modalités :

- **Améliorer les informations entre département et l'Education nationale** afin de répondre aux besoins des élèves en difficultés.
- **soutien aux dispositifs relais et mise en place de réunions annuelles par bassin.**
- **mise en place d'une commission partenariale de prévention de l'absentéisme** (protocole en cours d'élaboration)

Publics concernés :

Jeunes de moins 16 ans.

Porteur(s) de l'action :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Département

Partenaires techniques :

Les services de l'Éducation Nationale, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Indicateurs d'évaluation :

Nombre d'informations préoccupantes, nombre de signalements.
Nombre de jeunes sortant du système scolaire.

Échéancier de réalisation

2016-2022

Axe V - Des transports adaptés et sécurisés

Etat des lieux

La journée des collégiens commence, pour la plupart d'entre eux, par prendre le car le matin et se termine également par le retour en car : cette continuité à assurer tout au long de la journée fait des transports scolaires un élément important du bien être des collégiens. Sur certains établissements, 90 % des élèves bénéficient des transports scolaires.

Bien que les transports scolaires ne relèveront plus de la compétence directe du Département à partir de septembre 2017, il est apparu important d'acter dans ce plan les actions réalisées par la collectivité territoriale qui vont se poursuivre et se développer jusqu'à la date du transfert. Lors de la réunion des groupes de travail, les partenaires ont souligné l'implication et la réactivité des services concernés permettant d'améliorer la qualité du service rendu.

Le Plan Mobilité 2013-2020 du Département, approuvé par l'Assemblée départementale du 14 octobre 2013, établit un programme d'actions afin de répondre aux besoins croissants des Ardéchois en matière de mobilité.

Une partie de ces actions concernent directement les collégiens et plus particulièrement l'action 15 concernant *le plan de déplacements doux pour les élèves du secondaire: Mobillyco* et l'action 16 *Développement des voies douces* du plan mobilité.

De plus en plus nombreux à se rendre au collège en voiture particulière, les collégiens et les lycéens sont de moins en moins autonomes et peu préparés aux déplacements doux, comme le vélo. Pour inverser la tendance quand cela est possible, un plan de déplacement doux des collégiens va être défini. L'idée est de sécuriser les abords de certains établissements secondaires publics et privés sur une distance de 3 km autour de chaque établissement pour favoriser les déplacements en vélo et à pied. Cette sécurisation est complétée par des formations à la pratique du vélo et des actions de sensibilisation des parents, enseignants et élèves.

Orientation stratégique

Au-delà des actions précisées dans le plan mobilité, les orientations prioritaires dans le champ des transports scolaires portent sur :

- le renforcement de l'adaptation des transports scolaires en optimisant les services selon les horaires de fonctionnement des établissements tout en prenant en compte les moyens à disposition et l'amélioration de la communication des usagers et des différents acteurs,
- la poursuite des actions en matière de sécurité aux abords des cars et dans les cars, incluant le respect des règles par les adolescents dans les véhicules.

Les actions :

Action 14 : des transports scolaires adaptés

Action 15 : des transports scolaires sécurisés

Les actions phares du plan collège 2016-2022 :

- adapter les horaires des transports scolaires notamment dans le cadre de la réforme du collège
- accompagner les projets de sécurisation des arrêts de car

Action 14 : Des transports scolaires adaptés

A travers des comités techniques réguliers associant les différents acteurs œuvrant pour l'amélioration des transports, des cahiers des charges exigeants en direction des transporteurs, le développement des partenariats et de la concertation, il s'agit de mieux connaître les besoins, les analyser et y répondre.

Objectif

Adapter les services de transports scolaires aux besoins et à leurs évolutions

Modalités :

- prendre en compte les changements d'horaires liés à la réforme du collège,
- améliorer l'accueil et l'orientation en début d'année particulièrement pour les 6^{èmes},
- promouvoir l'instauration d'un climat serein et respectueux dans les cars,
- perfectionner la communication sur des modifications d'horaires en utilisant les dernières technologies pour diffuser des informations aux élèves, aux familles, aux établissements (sur un retard ou un car qui ne circule pas avec envoi de SMS ou réseaux sociaux ou autres).

Publics concernés : tous les collégiens, le responsable d'établissement et la vie scolaire

Porteur(s) de l'action :

Département

Partenaires techniques :

Direction des Routes

Direction des Bâtiments pour les aspects techniques liés aux abords du collège

Transporteurs

Service Education

Indicateurs d'évaluation

- nombre de réclamations liées à l'absence d'informations.
- Satisfaction des usagers (enquête annuelle)

Échéancier de réalisation

2016-2017

Action 15 - Des transports scolaires sécurisés

Depuis plusieurs années, le Département mène une politique active pour améliorer la sécurité aux abords des cars et dans les cars, en concertation avec les communes, les transporteurs, les parents d'élèves et les responsables d'établissements.

Objectif

Assurer la sécurité des collégiens à proximité des arrêts de car

Modalités :

- poursuivre les appels à projets en direction des communes ou intercommunalités pour la sécurisation des arrêts de car (aménagement) et Mobillyco (déplacements en mode doux),
- participer au diagnostic sur les parkings qui posent problème,
- conduire des campagnes de communication sur l'importance du port de la ceinture de sécurité (affiches, clips vidéos, interventions systématiques du chauffeur en début d'année ...),
- poursuivre les actions "Sortir vite" en direction des élèves de 6^{ème}, par le médiateur du Département après recensement des demandes et planification par la sécurité routière (comportement à avoir, rôle du conducteur, évacuation),
- maintenir un niveau de matériel satisfaisant avec une moyenne d'âge des véhicules correcte,
- conforter le travail de concertation avec les collèges pour les élèves ne respectant pas le règlement intérieur et améliorer la connaissance de celui-ci par les parents et les élèves.

Publics concernés : tous les collégiens

Partenaires techniques :

Direction des Routes mission sécurité

Direction des Bâtiments pour aspects techniques abords du collège

Porteur(s) de l'action :

Département

Modalités et indicateurs d'évaluation :

- nombre de points d'arrêts sécurisés,
- nombre de projets mobillyco,
- nombre d'élèves attachant la ceinture de sécurité,
- moyenne d'âge des véhicules,
- nombre d'infractions au règlement intérieur.

Échéancier de réalisation

2016-2017

Axe VI - Des personnels au cœur des collèges

Etat des lieux

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 a transféré aux Départements les responsabilités en matière d'accueil, de restauration, d'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des collèges.

La mise en œuvre des compétences dévolues s'est traduite par la signature d'une convention cadre d'objectifs, de moyens et de résultats avec l'ensemble des collèges.

Depuis lors, les agents techniques des collèges font partie du personnel du Département, bien que leur hiérarchie fonctionnelle soit assurée par le personnel de l'Education nationale au sein de l'établissement.

Depuis ce transfert, le Département s'est attaché à offrir aux personnels techniques départementaux de bonnes conditions de travail.

Deux études menées en 2008 et 2009, une sur la restauration, et l'autre sur l'hygiène ont formulé des préconisations en matière de fonctionnement et d'organisation du travail, et sur la formalisation d'un plan de formation ambitieux.

Une troisième étude sur le nettoyage des locaux, conduite en 2009 et 2010, ont préconisé l'amélioration des conditions de travail des agents par une meilleure utilisation des matériels, la prise en compte du travail des agents au niveau de l'aménagement des locaux et des choix architecturaux (surfaces vitrées, murs poreux...) et la mise en place de formations adaptées aux agents en charge de l'entretien général.

Un accompagnement établissement par établissement a été mis en place pour former le personnel à l'utilisation de nouveaux matériels et à l'adoption de gestes et de postures visant à limiter les risques professionnels.

Les effectifs en 2016 représentent 200 agents permanents, 35 contrats aidés CUI-CAE, 10 emplois d'avenir et 2 à 3 apprentis en cuisine, sans compter les remplaçants qui interviennent régulièrement pour pallier les absences des agents titulaires.

Orientation stratégique

S'appuyer sur la ressource essentielle que constituent les agents des collèges

Les actions :

Action 16 : accompagner et reconnaître le rôle des agents des collèges

Action 17 : les agents départementaux, acteurs du plan collèges

Les projets phares du plan collèges 2016-2022 :

- mettre en place des groupes de pairs pour favoriser les échanges entre les agents et le partage de bonnes pratiques
- s'appuyer sur les agents des collèges comme des acteurs du plan.

Action 16 - Accompagner et reconnaître le rôle des agents des collèges

Le métier d'agent technique des collèges a évolué, de nouvelles responsabilités leur incombent du fait des changements de la réglementation et des innovations techniques en termes de matériel utilisé. Les agents départementaux œuvrent pour améliorer le cadre de vie de l'établissement et contribuent à la qualité de vie au collège. Ils ont un rôle éducatif au sein de l'établissement scolaire : ce rôle doit encore être conforté.

Objectif : Améliorer les conditions de travail et valoriser les compétences des agents des collèges.

Modalités :

Améliorer :

- Améliorer les conditions de travail notamment l'équipement professionnel, mettre à disposition des agents des solutions et des outils numériques pour assurer la gestion de la restauration, le suivi de la maintenance et faciliter la diffusion des informations de la collectivité.
- Homogénéiser la gestion du temps de travail avec l'appui du logiciel «My antiriade »,
- Mettre à disposition des agents des équipements et matériels homogènes et performants en mécanisant certaines tâches.

Valoriser :

- Accompagner les agents dans l'évolution des compétences propres à leur métiers (entretien général et restauration) notamment par des actions de formation ;
- Favoriser la constitution de réseaux de pairs entre agents pour leur permettre d'échanger sur leurs pratiques ; conforter le réseau des chefs de cuisine et organiser des réseaux professionnels d'échanges de pratiques dans les autres métiers,
- Renforcer et valoriser le rôle éducatif des agents des collèges auprès des élèves.

Publics concernés : tous les personnels hors cités scolaires

Partenaires techniques :

Intervenants extérieurs : formateurs

Porteur(s) de l'action :

Département, DGA Solidarités Éducation Mobilités (DGA SEM : Éducation et Insertion) et DRH

Modalités et indicateurs d'évaluation :

- nombre de jours de formation
- nombre d'agents formés,

Echéancier de réalisation

2016-2022

Action 17 : Les agents départementaux, acteurs du Plan collèges

Pour que le plan collèges soit une réussite pleine et entière, l'implication des agents départementaux est primordiale, notamment en ce qui concerne les thématiques relatives au développement durable, le collège de demain et l'ambition des élèves.

Objectif

Garantir la participation active des agents dans l'application et la réussite du plan collège

Modalités

- **communiquer aux agents des collèges les orientations** retenues dans le cadre du plan collège
- **donner leur place aux agents des collèges dans l'application des orientations** notamment
 - ✓ le développement durable dans la restauration
 - ✓ l'éducation au bien manger des élèves
 - ✓ l'ouverture du collège vers l'extérieur
 - ✓ la sensibilisation des élèves à la diversité des métiers
 - ✓ l'éducation à la citoyenneté notamment la mise en place de travaux de responsabilisation confiés aux élèves sous la responsabilité des agents des collèges
- **leur permettre de participer régulièrement à l'évaluation du plan collège** et la réactualisation des orientations du Département

Publics concernés : tous les personnels hors cités scolaires

Porteur(s) de l'action : Département, Service Éducation, DRH et Direction Patrimoine Immobilier Moyens.

Partenaires techniques :

Principaux et gestionnaires des collèges, fournisseurs, intercommunalités de traitement et de collecte.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'interventions assurées par les agents départementaux dans le cadre du parcours avenir,
- cf. autres indicateurs des fiches correspondant aux axes du plan collège

Échéancier de réalisation :

2016-2022